

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 29/03/24

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 avril 2024

sous la Présidence de Monsieur DESLANDES, Rapporteur

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Monsieur Franck GHERBI, Monsieur Arnaud DESLANDES, Madame Charlotte BRUN, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Marie-Pierre BRESSON, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Anissa BADERI, Madame Sylviane DELACROIX, Madame Estelle RODES, Monsieur Franck HANOI, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur Jean-Claude MENAULT, Madame Johanne GOMIS, Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Madame Marielle RENGOT, Madame Anne GOFFARD, Monsieur Valentin MARTIN, Madame Catherine MORELL-SAMPOL, Monsieur Stéphane LEPETIT, Monsieur Pierre POSMYK, Monsieur Jérôme PIANEZZA, Madame Marion GAUTIER, Monsieur Julien PILETTE, Madame Karine TROTTEIN, Madame Sarah SABE, Madame Claire MOUNIER-VEHIER, Monsieur Eddie JACQUEMART, Madame Camille STIEVENARD, Madame Justine RATELADE, Monsieur Didier JOSEPH-FRANCOIS, Madame Beverley JOLIET, Monsieur Florent DIXNEUF, Monsieur Roger VICOT, Madame Audrey LINKENHELD, Monsieur Stéphane BALY, Madame Stéphanie BOCQUET, Monsieur Maroin AL DANDACHI, Madame Faustine BALMELLE, Monsieur Xavier BONNET, Madame Mélissa CAMARA, Monsieur Frédéric LOUCHART, Madame Nathalie SEDOU, Monsieur Maël GUIZIOU, Monsieur Jérémie CRÉPEL, Madame Violette SPILLEBOUT, Madame Ingrid BRULANT FORTIN, Madame Vanessa DUHAMEL, Monsieur Emmanuel CHATELAIN, Monsieur Bernard CHARLES.

Etaient excusés : Monsieur El Madani OULKEBIR.

Pouvoirs : Madame Martine AUBRY a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DESLANDES, Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Madame Charlotte BRUN, Monsieur Sébastien DUHEM a donné pouvoir à Madame Anissa BADERI, Madame Alexandra LECHNER a donné pouvoir à Madame Justine RATELADE, Monsieur Arnaud TAISNE a donné pouvoir à Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Madame Christelle LIBERT a donné pouvoir à Madame Marion GAUTIER, Monsieur Hakim AGOUNI a donné pouvoir à Monsieur Florent DIXNEUF, Madame Delphine BLAS a donné pouvoir à Madame Beverley JOLIET, Madame Julie NICOLAS a donné pouvoir à Madame Faustine BALMELLE, Madame Joe DABIT a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BALY, Monsieur Ali DOUFFI a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel CHATELAIN.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **5 avril 2024**Délibération n° **24/236**

OBJET

**Délégation Bien-être animal -  
Faciliter l'accès aux soins  
vétérinaires pour les plus  
précaires - Subventions aux  
associations.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille porte une attention particulière au vivre ensemble et à la solidarité, y compris en accompagnant la population dans ses démarches de bien-être animal. L'animal de compagnie permet aux personnes de retrouver ou d'accéder à un équilibre physique et mental, quelquefois même représente une nouvelle raison de vivre. En retour, l'animal a besoin d'attentions particulières tant dans l'hygiène et les gestes de santé que dans l'affection et la relation. Cependant, certains d'entre eux peuvent souffrir de manques de soins, de pathologies diverses, engendrant des situations de détresse, chez les humains comme chez les animaux.

Les soins vétérinaires des animaux de compagnie représentent un coût important pour les foyers modestes. Ce coût peut conduire à la détérioration des soins et de l'alimentation des personnes fragilisées, ou conduire à l'abandon de son animal.

Pour ces raisons, la Ville de Lille veut s'appuyer sur un partenariat fort avec les acteurs locaux pour contribuer aux actions de prévention et à la résolution du manque de soins de base des animaux domestiques des personnes les plus démunies. Ce dispositif fait partie du déploiement du Plan lillois de lutte contre les exclusions 2022-2026, adopté par le Conseil Municipal de février 2023.

L'aide financière, proposée sous forme de subventions, ainsi que les actions mises en place, sont détaillées dans le tableau ci-joint.

En accord avec la :

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Transition écologique, de l'Urbanisme, de la Nature, des Mobilités, de l'Habitat, des Espaces publics	25/03/24

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 31.000 €, selon la répartition présentée dans le tableau ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer l'avenant à la convention entre la Ville et la Sauvegarde du Nord, ci-annexé ;

- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 020, article 65748 – opération n° 3232 ASOIN « soin vétérinaire ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publiée le 08/04/24

<b>Accusé de réception – Ministère de l'intérieur</b>
059-215903501-20240405-208796-DE-1-1
<b>Acte certifié exécutoire</b>
Accusé de réception en Préfecture le : 08/04/24

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée au Bien-être animal

Christelle LIBERT

Le secrétaire de séance,

Beverley JOLIET

## Délégation Bien-être animal 2024

Nom et Adresse de l'Association	Objet, activité de l'association	Actions à financer	Budget total de l'action en 2024	Demande 2024	% demande/ budget de l'action	Montant proposé lors du CM d'Avril 2024	Sub totale proposée/budget total de l'action	Autres financeurs
Vétérinaire pour tous Hauts de France Anim'Aid Maison des vétérinaires Espace Neptune, 31 rue de la Calypson 62110 HENIN BEAUMOND 903 713 501 00018	Cette association a pour objet la mise en œuvre de toutes actions concernant la protection des animaux, le respect de la relation entre l'Homme et l'animal, l'harmonisation de la présence de l'animal dans l'environnement.	<b>Consultations vétérinaires de prévention : jeunes animaux et bilans animaux séniors</b> Repérer les pathologies en amont, éduquer et sensibiliser les propriétaires, donner les conseils, faire des bilans préventifs et identifier les animaux. Inciter les propriétaires en difficulté sociale qui ne vont pas chez le vétérinaire à consulter et acquiescer des réflexes et des bons conseils : ex sur l'alimentation avec la prévention de l'obésité ; les troubles du comportement, etc. Faciliter le lien entre les propriétaires et les vétérinaires, favoriser la prévention, dépister des pathologies latentes et notamment liées au vieillissement et permettre une prise en charge pour prévenir la dégradation de l'état de santé, améliorer le confort de l'animal, et des humains. Repérage des zoonoses (teigne) Mise en place de 200 consultations préventives ciblées sur deux moments clés de la vie : animaux jeunes et séniors .	28 000 €	7 800 €	27,9%	7 800 €	27,9%	Plan de relance DGAL : 8 000 €
Association Gamelles Pleines Lille 16 avenue Jacquard 59320 Haubourdin 847 888 385 00022	L'objectif de l'association est de lutter contre l'exclusion sociale, économique et physique des personnes en situation de précarité en intégrant la dimension animale, en facilitant la prise en charge et la reconnaissance de l'animal de compagnie dans les actions d'aide sociale.	<b>Faciliter l'accès aux soins vétérinaires pour les plus précaires</b> L'association souhaite : 1) Informer, sensibiliser et responsabiliser le public ciblé quant à l'importance des soins vétérinaires préventifs : via des supports de communication efficaces, les maraudes, la création de journées thématiques. 2) Proposer un tarif solidaire défini à l'avance et dépendant des ressources de la personne concernant les soins primaires vétérinaires à effectuer : identification, vaccination et stérilisation 3) Faciliter les échanges, les rendez-vous et le suivi de santé avec les vétérinaires partenaires concernant les soins primaires mais également les autres soins nécessaires : en contactant, répertorient et sensibilisant les vétérinaires partenaires, en travaillant avec les structures accueillant un public précarisé. Le but de ce projet sera de permettre aux personnes ayant peu de moyens de mieux prendre en charge leurs animaux de compagnie sur le versant des soins vétérinaires primaires grâce à un dispositif solidaire et avantageux.	3 000 €	2 000 €	66,7%	2 000 €	66,7%	Aucun
La Sauvegarde du Nord 199-201 rue Colbert Centre Vauban imm. Lille 59045 Lille Cedex N°SIRET: 775 624 679 00525	La Sauvegarde du Nord promeut le respect des droits humains, la lutte contre l'injustice et les inégalités sociales, le refus des discriminations, la solidarité et la responsabilité dans l'esprit du pacte républicain.	<b>Atout chien :</b> Accueil quotidien des personnes usagères de drogues majeures en errance et accompagnées de chiens dans le cadre des missions du CAARUD. Mise à disposition de matériel RdR, réalisation mensuelle de séances vétérinaires en direction des animaux de compagnie des personnes en errance fréquentant la Ville de Lille. Les permanences vétérinaires ont lieu tous les 3èmes jeudis du mois dans les locaux du CAARUD. Les gardes de chien en journée, les dons d'aliment , de laisse et de colliers sont réalisées durant les heures d'ouverture du CAARUD toute l'année.	22 555 €	22 000 €	97,5%	21 200€ dont 6000€ au titre de la délégation CLSPD	94,0%	
<b>TOTAL</b>						<b>31 000 €</b>		

# AVENANT

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille, représentée par Monsieur Jean-Claude MENAULT, Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité, prévention, médiation agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°24/ désignée ci-après par « La Ville »

## D'UNE PART,

### ET :

La Sauvegarde du Nord

N°SIRET : 77562467900525

ayant son siège au 199-201 rue Colbert – Vauban Immeuble Lille - 59000 LILLE

représenté par Monsieur François LEURS, son Président,

désignée ci-après par « l'association »

## D'AUTRE PART,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties pour l'année 2024.

## ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux activités subventionnées, aux montants des subventions octroyées et le cas échéant aux modalités de versements.

Les autres dispositions de la convention restant inchangées.

## ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

En complément des activités de l'association reprises en convention, l'action prise en compte par la Ville au titre du présent avenant est la suivante :

« Atout Chien » : Accueil quotidien des personnes usagères de drogues majeures en errance et accompagnées de chiens dans le cadre des missions du CAARUD.

Mise à disposition de matériel RdR, réalisation mensuelle de séances vétérinaires en direction des animaux de compagnie des personnes en errance fréquentant la Ville de Lille. Les permanences vétérinaires ont lieu tous le 3èmes jeudis du mois dans les locaux du CAARUD. Les gardes de chien en journée, les dons d'aliments, de laisses et de colliers sont réalisés durant les heures d'ouverture du CAARUD toute l'année.

### **ARTICLE 3 : SUBVENTION**

Afin de soutenir l'action de l'association mentionnée à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses du présent avenant, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention s'élevant à la somme totale de **21 200€**.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le programme détaillé mentionné ci-dessus et le budget prévisionnel.

Fait à Lille, le

P/l'association  
Le Président

P/La Ville  
l'Adjoint au Maire  
délégué à la Sécurité, prévention, médiation

François LEURS

MENAULT Jean-Claude

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	8000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	Plan de relance DGAL Min agriculture	8000
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	16000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	16000		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	7800
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	200
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	16000	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	16000

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	12000	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	12000
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3000	871 - Prestations en nature	11000
862 - Prestations	8000		
864 - Personnel bénévole	1000	875 - Bénévolat	1000
<b>TOTAL DONT CVN</b>	28000	<b>TOTAL DONT CVN</b>	28000

La subvention sollicitée de 7800 €, objet de la présente demande représente 27 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année

2024 ou exercice du

au

GAMELLES PLEINES  
LILLE

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	0
Achats matières et fournitures		<b>73 - Concours publics</b>	0
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	2000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	Délégation bien-être animal (mairie de Lille)	2000
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	0
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	2400	Conseil-s Départemental (aux) :	0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2300		
Publicité, publication	100		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	0
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	0
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	0
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	0
		758. Dons manuels - Mécénat	0
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	0
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	500	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	0	<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	0
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>	0	<b>79 - Transfert de charges</b>	0
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	100	autofinancement	1000
<b>Frais financiers</b>	0		
<b>Autres</b>	0		
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	<b>3000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	<b>3000</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>3000</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>3000</b>

La subvention sollicitée de 2000 €, objet de la présente demande représente 66 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.



Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	800	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Concours publics</b>	555
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	22000
	800	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	9790	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9790		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		VILLE DE LILLE	22000
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	10710	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	10710	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	1255		
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	22555	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	22555

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	22555	<b>TOTAL DONT CVN</b>	22555

La subvention sollicitée de 22000 €, objet de la présente demande représente 97.53 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.